



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Bid Receiving/Réception des soumissions
GRC "H" Division HQ
Acquisitions et Gestion du matériel
GRC Mailstop # H-066
80, Avenue Garland
Dartmouth, (Nouvelle-Écosse)
B3B 0J8

**SOLICITATION
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaires :

Title – Sujet Motoneiges à être livrées au Labrador		Date le 30 octobre 2019
Solicitation No. – N° de l'invitation M1000-0-2798		Amendment No. – N° de la modification 003
Client Reference No. – N° de référence du client		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At /à :	14h00	AST (Atlantic Standard Time) HSA (heure standard de l'Atlantique)
On / le :	le 4 novembre 2019	
Delivery – Livraison See herein — Voir aux présentes	Taxes – Taxes See herein — Voir aux présentes	Duty – Droits See herein — Voir aux présentes
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes		
Instructions See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Rosalee Parsons Rosalee.parsons@rcmp-grc.gc.ca		
Telephone No. – N° de téléphone (902) 720-5112		Facsimile No. – N° de télécopieur (902) 426-7136

Delivery Required – Livraison exigée See herein — Voir aux présentes	Delivery Offered – Livraison proposée
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur :	
Telephone No. – N° de téléphone	Facsimile No. – N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Cette modification est requis pour répondre aux questions suivantes :

Question 1

Si les véhicules doivent être expédiés dans une **CAISSE** pour livraison bateau, nous ne pouvons pas installer les accessoires suivants:

- Plaque de protection
- Pare-choc renforcé
- Semelles de ski

Est-ce acceptable?

Réponse 1

Le soumissionnaire peut fournir la plaque de protection, le pare-choc renforcé et les semelles de ski séparément si nécessaire pour des raisons d'expédition. La GRC s'arrangera pour que ces articles soient installés localement.

Question 2

À l'annexe "A" vous mentionner que la motoneige doit être en mesure de fonctionner dans des températures de -40°C mais vous n'exigez pas de "chauffe-moteur"
Serait-ce à considérer ?

Réponse 2

Un chauffe-moteur n'est pas nécessaire.